

Pour votre rendez-vous, pensez à réaliser et imprimer votre pré-demande sur « ants.gouv.fr »

Sont à fournir : originaux et photocopies de toutes les pièces (photocopies à la charge de l'usager (10 cts si faite en mairie, prévoir l'appoint))

Pour vérifier si **votre commune de naissance** a dématérialisé ses actes d'état civil : <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>

Pour un majeur



Première demande :

- Acte de naissance de moins de 3 mois si nécessaire
- Une photo d'identité moins de 6 mois (fournir la planche complète)
- Justificatif de domicile de moins d'1 an au nom du demandeur
- Passeport

Renouvellement :

- Carte identité (+ passeport si vous en possédez un)
- Une photo d'identité moins de 6 mois (fournir la planche complète)
- Justificatif de domicile de moins d'1 an au nom du demandeur
- Justificatif du voyage à venir

Carte perdue :

- Acte de naissance de moins de 3 mois si nécessaire
- Une photo d'identité moins de 6 mois (fournir la planche complète)
- Justificatif de domicile de moins d'1 an au nom du demandeur
- Déclaration de perte n° 14011*02 (à télécharger)
- Timbre fiscal : 25 € (à acheter lors en ligne de la pré-demande)
- Passeport

Carte volée :

- Acte de naissance de moins de 3 mois si nécessaire
- Une photo d'identité moins de 6 mois (fournir la planche complète)
- Justificatif de domicile de moins d'1 an au nom du demandeur
- Déclaration de vol (Gendarmerie)
- Timbre fiscal : 25 € (à acheter en ligne lors de la pré-demande)
- Passeport

Horaires d'ouverture de la Mairie de Chécy : Lundi 13h 30 – 17h, mardi 8h30-12h30 et 13h30-17h, mercredi 8h30-12h30 et 13h30-19h, jeudi 8h30-12h30 et 13h30-19h, vendredi 8h30-12h30, samedi 9h-12h

Pour un mineur

Première demande :

- Acte de naissance de moins de 3 mois si nécessaire, passeport
- Une photo d'identité moins de 6 mois (fournir la planche complète)
- Justificatif de domicile de moins d'1 an au nom du parent qui dépose la demande
- Pièce d'identité du parent qui dépose la demande

Renouvellement :

- Carte identité (+ passeport si vous en possédez un)
- Une photo d'identité moins de 6 mois (fournir la planche complète)
- Justificatif de domicile de moins d'1 an au nom du parent qui dépose la demande
- Pièce d'identité du parent qui dépose la demande
- Justificatif du voyage à venir

Carte perdue :

- Acte de naissance de moins de 3 mois si nécessaire, passeport
- Une photo d'identité moins de 6 mois (fournir la planche complète)
- Justificatif de domicile de moins d'1 an au nom du parent qui dépose la demande
- Pièce d'identité du parent qui dépose la demande
- Déclaration de perte n° 14011*02 (à télécharger)
- Timbre fiscal : 25 € (à acheter en ligne lors de la pré-demande)

Carte volée :

- Acte de naissance de moins de 3 mois si nécessaire, passeport
- Une photo d'identité moins de 6 mois (fournir la planche complète)
- Justificatif de domicile de moins d'1 an au nom du parent qui dépose la demande
- Pièce d'identité du parent qui dépose la demande
- Déclaration de vol (Gendarmerie)
- Timbre fiscal : 25 € (à acheter en ligne lors de la pré-demande)

Le dépôt de dossier se fait uniquement sur rendez-vous : <https://rendezvousonline.fr>

En cas de dossier incomplet ou de retard, votre dossier ne pourra pas être traité et il sera nécessaire de reprendre un rendez-vous